

Le non-recours aux prestations sociales : constats et explications

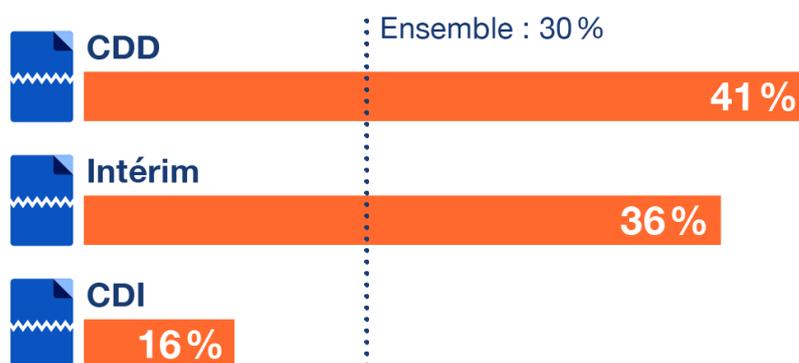
Le ministre des Solidarités, Jean-Christophe Combe, a annoncé jeudi le lancement début 2023 d'expérimentations visant à verser automatiquement certaines prestations sociales. Elles sont prévues dans « une dizaine de territoires » et concerneront le RSA, la prime d'activité et l'aide personnalisée au logement (APL). L'objectif est de lutter contre la pauvreté en évitant le non-recours aux prestations sociales. Un tiers des foyers éligibles au RSA ne le réclament pas en moyenne chaque trimestre, selon une étude publiée en février par la Drees, le service statistique du ministère de la Santé.

Le non-recours à l'assurance chômage

Source :

Environ 30 % des salariés éligibles à l'assurance chômage n'y recourent pas. Le non-recours est plus élevé pour les salariés en contrat temporaire ou ayant travaillé précédemment le moins longtemps.

Estimation du taux de non-recours des 25-59 ans
selon la nature du contrat rompu



Estimation du taux de non-recours des 25-59 ans
selon la durée travaillée avant la rupture de contrat



brief.eco | avec WEDODATA

Source : Dares (ministère du Travail)

<https://app.brief.eco/article/2022-10-12-1617-le-non-recours-a-lassurance-chomage?search=true>

Le non-recours au RSA

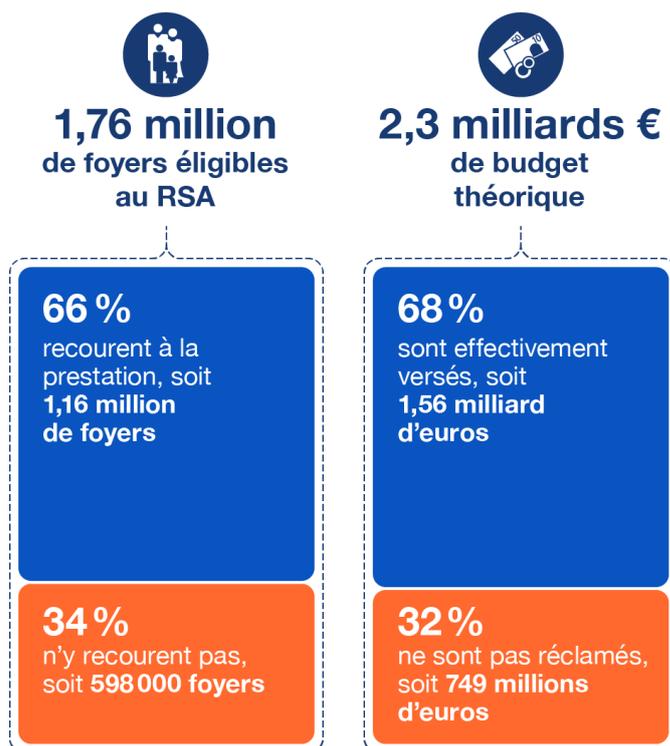
Un tiers des foyers éligibles au revenu de solidarité active (RSA) ne le réclament pas en moyenne chaque trimestre, selon une étude publiée la semaine dernière par la Drees, la direction des études du ministère de la Santé. L'étude s'appuie sur des données de 2018.

Le taux de non-recours au RSA est plus élevé pour les personnes de moins de 30 ans, en couple sans enfant, diplômées, hébergées chez leurs parents ou propriétaires de leur logement, résidant dans des communes rurales ou dans l'agglomération parisienne, observe l'étude. Le taux de non-recours est moins élevé chez les personnes bénéficiant déjà d'autres prestations comme des aides au logement ou des prestations familiales.

Calculé en fonction des ressources et du nombre de personnes que compte le foyer, le RSA nécessite une déclaration de revenus trimestrielle. Dans un rapport publié en janvier, la Cour des comptes, chargée du contrôle de la dépense publique, recommandait d'expérimenter un système notifiant les potentiels bénéficiaires de leur éligibilité.

Un tiers des foyers éligibles ne recourent pas au RSA en moyenne chaque trimestre. Près d'un tiers des montants qui devraient être versés à ce titre ne le sont pas.

Non-recours au RSA en 2018, en France métropolitaine et concernant les foyers résidant dans des logements ordinaires*



* N'incluant donc pas les personnes vivant en collectivité, en foyer de travailleurs ou à l'hôtel, ni les sans domicile fixe

Les raisons du non-recours aux prestations sociales

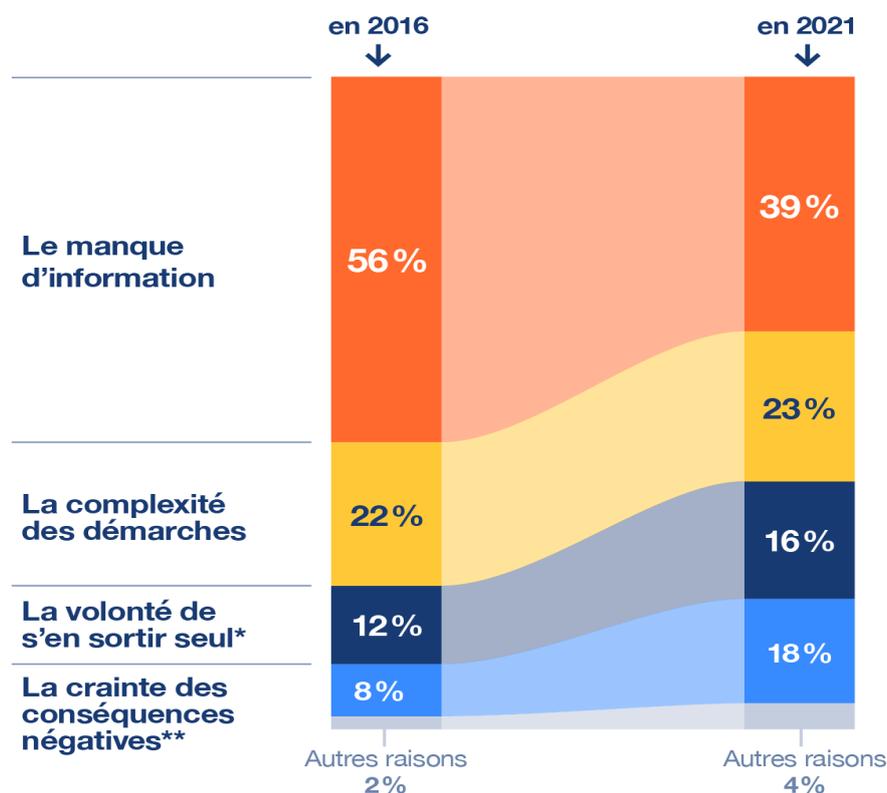
En 2021, le manque d'information demeure le principal motif évoqué pour expliquer le non-recours aux prestations sociales en France, selon une [étude publiée la semaine dernière](#) par la Drees, le service des statistiques du ministère de la Santé. Le taux de non-recours, qui représente la part des personnes qui ne reçoivent pas une prestation à laquelle elles pourraient prétendre, est par exemple de 34 % pour le RSA et de 50 % pour l'Aspa (le minimum vieillesse), selon la Drees.

L'enquête sur les raisons du non-recours a été menée auprès de 4 000 personnes résidant en France métropolitaine, qu'elles soient éligibles ou non aux prestations sociales. Près de quatre personnes interrogées sur 10 mettent en avant le manque d'information quant aux aides ou aux organismes à qui s'adresser. La seconde raison la plus avancée pour expliquer le non-recours est la complexité des démarches (23 %), suivie par la crainte des conséquences négatives, comme le fait de devoir rendre des comptes (18 %) et le souhait de s'en sortir soi-même sans dépendre de l'aide sociale (16 %).

Le versement automatique des prestations sociales était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Pour réduire le non-recours aux droits sociaux, le ministre des Solidarités, Jean-Christophe Combe, a annoncé le lancement cet été d'une expérimentation de trois ans dans une dizaine de territoires. Elle consiste notamment à mettre en œuvre des actions pour détecter les personnes éligibles et les accompagner dans leurs démarches.

Le manque d'information demeure le principal motif évoqué pour expliquer le non-recours aux prestations sociales en France.

Raisons principales citées en % des répondants pour expliquer le non-recours aux aides et dispositifs sociaux, en 2016 et en 2021



* Par exemple : ne pas être considéré comme un assisté, etc.

** Par exemple : avoir à rendre des comptes, perdre d'autres droits, etc.